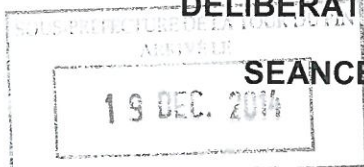


DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2014



Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 9 décembre 2014, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Charles NECTOUX à Henri HOURIEZ – Isella DE MARCO à Sophie BAUDOUIN – Christophe LIAUD à Carine VAVRE

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Bénédicte KREBS a été désignée.

DELIB 2014.12.15 08

**OBJET : Convention d'entretien des espaces verts extérieurs de la Place de la Paix :
avenant n° 1**

Madame Sophie BAUDOUIN, conseillère municipale déléguée à l'environnement et au cadre de vie, rappelle aux membres du Conseil Municipal, la délibération du conseil municipal en date du 25 février 2008 approuvant la convention relative à l'entretien des espaces verts extérieurs situés Place de la Paix entre la SEMCODA et la commune de Saint Quentin Fallavier.

Cette convention a été signée le 4 juillet 2008 pour une durée de 4 ans. Elle stipule que la commune de Saint Quentin Fallavier assurera l'entretien de ces espaces verts au même titre que celui effectué sur le domaine public, moyennant une redevance annuelle de la SEMCODA.

Cette convention étant arrivée à échéance au 31.12.2011 et conformément à l'article III, il est proposé la signature d'un avenant permettant de reconduire cette prestation d'entretien, pour une durée de 4 ans, soit jusqu'au 31.12.2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE l'avenant n° 1 à la convention pour l'entretien des espaces verts extérieurs situés Place de la Paix et jouxtant les bâtiments appartenant à la SEMCODA.**
- **AUTORISE le maire à signer l'avenant n° 1.**

A l'unanimité.

St-Quentin-Fallavier, le 16 décembre 2014.

Publication et transmission en sous-préfecture le 17 DEC. 2014

Le Maire

Michel BACCONNIER

